



Arrêté n° 2022-330- FC

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 11 décembre 2022 lors d'une bourse aux jouets.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Christelle ANDRÉ, trésorière de l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique René Cerclé dont le siège social est situé au 6 Bis La Fertais à La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'une bourse aux jouets, le dimanche 11 décembre 2022 de 07 h 00 à 23 h 00, à la salle des fêtes, Espace sports et loisirs.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Christelle ANDRÉ, en sa qualité de trésorière de l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique René Cerclé est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'une bourse aux jouets, le dimanche 11 décembre 2022 de 07 h 00 à 23 h 00, à la salle des fêtes, Espace sports et loisirs.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 11 décembre 2022 de 07 h 00 à 23 h 00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Christelle ANDRÉ, trésorière de l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique René Cerclé
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 25 novembre 2022

Séverine MARCHAND
Maire

